



CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 6 NOVEMBRE 2019

L'an deux mille dix-neuf, le 6 novembre, le conseil municipal de la commune de LE DRENNec, dûment convoqué, se réunit en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de M. Laurent CHARDON, Maire.

Date de convocation du conseil municipal : 29.10.2019

Présents : Laurent CHARDON, Monique LOAËC, Michel BROC'H, François PEDEN, David RIVOALEN, Joseph PRIGENT, Martine COZ, Pierre COZ, Josée GUEVEL, Joëlle BERLIVET, Yves KERMARREC, Emmanuelle RIVOALEN, Sébastien HOEZ, Anne BONTONOU.

Excusés : Olivier BILLANT (pouvoir à François PEDEN)

Absents : Roch LARGENTON, Céline LE ROY-RONVEL

Secrétaire : Sébastien HOEZ

1 - ADOPTION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA SEANCE PRECEDENTE

2019-05-01

Le compte-rendu de la réunion du 17 septembre 2019 est adopté à l'unanimité des membres présents.

POUR	CONTRE	ABSTENTION
15	0	0

2 – ADOPTION DES RAPPORTS D'ACTIVITES 2018 DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DES ABERS

2019-05-02

Selon l'article L5211-39 modifié par Loi n°99-586 du 12 juillet 1999 - art. 40, le président de l'établissement public de coopération intercommunale adresse chaque année, avant le 30 septembre, au maire de chaque commune membre un rapport retraçant l'activité de l'établissement. Ces rapports font l'objet d'une communication par le maire au conseil municipal en séance publique au cours de laquelle les délégués de la commune à l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale sont entendus.

Les rapports de 2018 de la CCPA sont donnés aux membres présents. Il s'agit des rapports d'activités, du SPANC, des déchets, de l'assainissement collectif, de l'eau potable.

M. le Maire informe que le conseil Municipal doit prendre acte de ces rapports.

Il est proposé au Conseil Municipal, comme au Conseil Communautaire du 17 novembre, de prendre acte de ces rapports.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, prend acte des rapports d'activités 2018 de la CCPA.

POUR	CONTRE	ABSTENTION
15	0	0

3 – CONVENTION DE GROUPEMENT DE COMMANDE TRAVAUX DE RENOVATION DE LA VOIRIE COMMUNALE ET COMMUNAUTAIRE

2019-05-03

En 2017, la Commune du Drennec a lancé un groupement de commande avec plusieurs communes du territoire des Abers pour des travaux de modernisation et de rénovation de la voirie communale. Ce marché se terminant au 31 décembre 2019,

la Communauté de Communes du Pays des Abers se propose en tant que coordonnateur pour lancer une nouvelle consultation.

Le coordonnateur a pour mission :

- Le recueil des besoins ;
- L'élaboration du dossier administratif de consultation des entreprises ;
- La procédure de mise en concurrence ;
- Les éventuelles négociations ;
- Informer les candidats du résultat de la mise en concurrence ;
- Le secrétariat de la Commission d'attribution ;
- La signature des pièces de marché ;
- La transmission au contrôle de légalité le cas échéant ;
- La notification.

La présente consultation prend la forme d'un accord-cadre mono-attributaire à bon de commande pour les travaux de rénovation de la voirie communale des communes membres du groupement et de la voirie communautaire.

Les membres du groupement sont les suivantes : Bourg-Blanc, Coat-Méal, Landéda, Le Drennec, Kersaint-Plabennec, Plouguin, Plouvien, Saint-Pabu, Tréglonou et la Communauté de Communes du Pays des Abers.

Le marché est passé pour une durée d'un an renouvelable deux fois par période d'un an, soit du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2022 maximum (reconductions comprises).

En outre, une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage va être sollicitée pour les aspects techniques (cahier des charges techniques, analyse, négociation...). Le montant de cette mission sera divisé à hauteur de 1/10^{ème} par membre du groupement.

Concernant le marché de travaux de voirie, chaque collectivité paie la part de la prestation lui revenant et pourra s'adresser directement au prestataire indépendamment du coordonnateur.

Les communes non adhérentes au service commun de la commande publique se verront appliquer le montant de la convention de prestation de service. Ce montant couvre les frais liés à la procédure de désignation du cocontractant et autres frais éventuels de fonctionnement ainsi que les frais de publicité liés à la passation du marché.

Pour les communes adhérentes au service commun, la prise en charge de cette prestation sera intégrée dans le bilan budgétaire annuel conformément au dispositif établi.

Le présent groupement de commande est précédé de la signature d'une Convention de groupement de commande entre la CCPA et les communes membres du groupement. Cette Convention est annexée à la présente délibération. Elle prévoit notamment que la Commission d'Appel d'offres du coordonnateur sera réunie pour procéder à l'attribution du marché conformément à l'alinéa II de l'article 1414-3 du CGCT.

Il est proposé au Conseil municipal d'accepter les termes de ce groupement de commande, d'autoriser la Communauté de Communes du Pays des Abers (CCPA) à être coordonnateur du groupement et sa Commission d'Appel d'Offre a attribué le marché.

Enfin, il est demandé au conseil municipal d'autoriser le Président de la CCPA à signer les pièces de la consultation engageant la Communauté de communes et les communes membres du groupement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- accepte les termes de ce groupement de commande,
- autorise la Communauté de Communes du Pays des Abers (CCPA) à être coordonnateur du groupement et sa Commission d'Appel d'Offre a attribuer le marché.
- Autorise le Président de la CCPA à signer les pièces de la consultation engageant la Communauté de communes et les communes membres du groupement.

POUR	CONTRE	ABSTENTION
15	0	0

Cette dénomination avait déjà été adoptée en CM le 14 septembre 2018, sous le nom de Impasse des Epicéas.

Les lots seront numérotés de 1 à 4.

Ce point ayant été délibéré en séance du Conseil Municipal du 17 septembre, il n'est pas nécessaire de délibérer de nouveau.

Monsieur Le Maire fait part à l'assemblée de la nécessité d'effectuer quelques ajustements de crédits au Budget Primitif, il présente les différents mouvements proposés.

a. Remplacement des volets roulants de la buvette du foot

Le foot souhaite installer une armoire réfrigérée dans son local buvette. Le bâtiment ayant déjà subi une infraction avec dégradation en janvier 2019, il convient de remplacer les volets existants par un rideau métallique avant d'installer l'armoire réfrigérée.

Le montant s'élève à 2 125 € HT / 2 550 € TTC

Cette somme n'était pas prévue au Budget primitif de 2019.

Il est proposé au Conseil Municipal de prendre la décision modificative suivante :

En Section d'investissement :

+2 550.00 € TTC au chapitre 021 (article 21318)

-2 550 € au chapitre 023 (article 2315) libellé Non affecté

b. Poste informatique bibliothèque

Le deuxième poste informatique, dédié principalement aux bénévoles, a lâché en fin septembre dernier. Il convient de le remplacer.

Le montant de l'achat s'élève à : 835 € TTC

Cette somme n'était pas prévue au Budget primitif de 2019.

Il est proposé au Conseil Municipal de prendre la décision modificative suivante :

En Section d'investissement :

+ 835 € TTC au chapitre 021 (article 2183)

-835 € au chapitre 023 (article 2315) libellé Non affecté

Ce poste va être affecté au poste du Secrétaire Général, et le poste actuel du Secrétaire Général sera affecté à la bibliothèque.

c. Meuble à périodiques bibliothèque

Le meuble à périodiques de la bibliothèque n'est plus adapté. Les revues ne sont pas mises en valeur, et le mobilier existant est trop petit.

Il est proposé d'acheter un meuble à périodiques adapté, pour un montant de 1 279.56 € TTC

Cette somme n'est pas prévue au budget primitif de 2019.

Il est proposé au Conseil Municipal de prendre la décision modificative suivante :

En Section d'investissement :

+1 279.56 € TTC au chapitre 021 (article 2184)

-1 279.56 € TTC au chapitre 023 (article 2315) libellé Non affecté

**SECTION D'INVESTISSEMENT
DÉPENSES**

Chapitre	Article	Libellé	Montant
021	21318	Rideau métallique buvette foot	+2 550 €
021	2183	Poste informatique	+835 €
021	2184	Meuble à périodiques	+1 279.56 €
			+4 664.56 €

**SECTION D'INVESTISSEMENT
RECETTES**

Chapitre	Article	Libellé	Montant
023	2315	Non affecté	-4 664.56 €

Vu le Code Général des collectivités territoriales,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte, à l'unanimité des membres présents, les modifications de crédits telles que présentées dans le tableau ci-dessus.

POUR	CONTRE	ABSTENTION
15	0	0

6 – RESULTATS EAU ET ASSAINISSEMENT

2019-05-06

- Le Conseil Municipal a **approuvé** l'intégration des résultats tels que présentés dans le tableau ci-dessus, en séance du 17 septembre 2019.

	Résultats 2017 cumulés	Transfert	Résultats 2018	Opérations d'ordre non budgétaire	Cumuls
Investissement	198 653,13		-69 729,14	244 308,23	373 232,22
Fonctionnement	400 385,12	380 000,00	307 501,19	30 773,59	358 659,90

M. Le Maire informe que le Budget primitif 2018 est bien conforme, il convient de passer les écritures comptables d'ici la fin de l'année en émettant un titre. Ce point ayant été délibéré en séance du Conseil Municipal du 17 septembre, il n'est pas nécessaire de délibérer de nouveau.

**7 – MOTION POUR LE MAINTIEN ET LA PRESERVATION DES SERVICES DES FINANCES PUBLIQUES
DANS NOS TERRITOIRES**

2019-05-07

La Direction Générale des Finances Publiques (DGFIP) a engagé une démarche visant à réorganiser l'ensemble de son réseau territorial et de ses implantations sous l'autorité du ministre de l'action et des comptes publics, M Gérard DARMANIN. Cette démarche s'appuie sur une vision pluriannuelle des suppressions d'emplois à la DGFIP, la montée en puissance du numérique. Elle a été baptisée « géographie revisitée ». Elle se traduit au niveau national par la suppression de :

- 900 trésoreries de proximité,
- 300 services fiscaux : impôts des particuliers (SIP), impôts des entreprises (SIE), services de la publicité foncière, (SPF) services plus spécialisés (services locaux de contrôle fiscal par exemple).

Dans ce contexte, la « géographie revisitée » se traduira par un très fort repli de la DGFIP dans les territoires et une régression de l'offre de service. Cette restructuration va fortement impacter notre territoire et les relations entretenues depuis de nombreuses années avec l'administration des Finances Publiques. La solution prônée par le gouvernement consistant à remplacer les services de la DGFIP par des « points de contacts » en Mairie ou dans les Maisons France Service pour un accueil physique des usagers de la DGFIP sur rendez-vous, n'est pas de nature à répondre aux enjeux et constitue un transfert de charges vers les collectivités locales.

La DGFIP entend également réaménager le traitement des opérations comptables des collectivités locales sur la base d'une distinction artificielle entre back et front office. L'essentiel du travail actuellement réalisé dans les Trésoreries en charge de la totalité des opérations de plusieurs collectivités (prise en charge et paiement des mandats, prise en charge et recouvrement des titres de recettes, suivi de comptabilité des régies...) serait désormais confié à quelques centres de gestion comptable regroupant les collectivités de plusieurs communautés de communes sans tenir compte des différentes particularités locales.

Nos interlocuteurs habituels que sont les comptables publics de nos Trésoreries, deviendraient des « chargés de clientèle » non comptables, ayant vocation à délivrer le conseil aux élus mais sans aucun pouvoir de décision.

Considérant que les communes ne peuvent pas être privées de tous les services publics de proximité, en particulier, comptables et fiscaux, garants de la bonne tenue des comptes publics ;

Considérant qu'il est indispensable de maintenir les trésoreries locales tant pour les communes, surtout en milieu rural, que pour les usagers, au nom du respect du principe de l'égalité d'accès aux services publics pour les citoyens sur l'ensemble du territoire ;

Considérant que le maintien d'un maillage territorial le plus fin possible doit non seulement être impérativement préservé mais de surcroît renforcé en moyens humains et matériels ;

Considérant que la disparition de services publics conduirait inéluctablement à la poursuite de la désertification des communes rurales, alors même que nos populations ont besoin de cohésion sociale et territoriale ;

Pour ces motifs et en conséquence le Conseil Municipal :

- Exprime sa vive inquiétude à l'annonce de la fermeture de la Trésorerie de du Service impôts des particuliers.... du service impôts des professionnels...

- S'oppose fermement à ce projet de restructuration au niveau du département et demande instamment par la présente motion de ne pas mettre en œuvre le projet de fermeture de la Trésorerie/SIP/SIE, décision qui porterait un préjudice important au service public de proximité en milieu rural et ne manquerait pas d'amplifier la fracture territoriale et numérique.

- Réaffirme l'importance d'une collaboration de proximité avec les services de la Trésorerie et le Trésorier pour les collectivités locales ;

- Se prononce pour le maintien d'un service financier de proximité avec le plein exercice de leur compétence actuelle.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, adopte à l'unanimité des membres présents, les propositions énoncées ci-dessus.

POUR	CONTRE	ABSTENTION
15	0	0

A/ COMMISSION BATIMENTS – PATRIMOINE – ENFANCE JEUNESSE**Du mardi 29 octobre****Avis Commission Bâtiment**

Le club de foot venant de se doter d'un réfrigérateur vitré qui sera placé dans le bar du club-house du Coat, nous sommes de nouveau sollicités pour sa sécurisation avec notamment la remise en état des volets roulants. Nous proposons la mise en place d'un rideau métallique.

Avis favorable de la Commission

Informations Bâtiments et Projet Salle du Coat*Ecole des Sources*

Changement portail devis en cours

Changement rideaux classes CE2 CM1, GS CP devis en cours

Maison Enfance

Rénovation sanitaires devis en cours

Rénovation Jardin 2 entreprises seront sollicitées

Vestiaires Châtaigniers

Rénovations sanitaires

+ système chauffage-douches devis en cours

Extension local rangement devis en cours

Espace Châtaigniers

Changement alarme (validation conseil 14 septembre 2018)

défectueux Remplacement des organes principaux (clavier lecteur, centrale) et du système d'intrusion

Utilisation de badges de proximité pour mise en service et hors service de l'alarme (avec identification précise de chaque utilisateur)

Projet Salle Sportive du Coat

octobre) Réunion SDEF Panneaux Photovoltaïques (présentation Dossier technique-financier-administratif le 9

Réunion Associations (présentation APD par LAAB le 10 octobre)

Retour Etude de sols, Retour Etude de gestion des eaux pluviales. Le sol est hétérogène ce qui peut poser un problème, l'implantation sera peut-être à revoir.

aménagement abords) Prospective financière en cours (avec prise en compte des projets panneaux, déconstruction,

Subventions (contrat de territoire fait, FAFA en cours, DETR et DSIL avant fin de l'année)

Point précis au conseil de décembre

Informations Enfance-Jeunesse*Soirée Halloween*

Près de 80 participants dont 40 enfants

Jeu de piste et jeux d'intérieur

Accompagnement CCPA (A. LE POLLES) : temps de réflexion sur attentes jeunesse

Point précis au conseil de décembre

B/ COMMISSION VIE ASSOCIATIVE CULTURELLE ET SPORTIVE – COMMUNICATION*Téléthon*

Pour cette 23^{ème} édition au Drenec le 8 décembre, le schéma d'organisation habituel sera reconduit à savoir : matinée sportive suivie d'une après-midi récréative avec les incontournables : marché aux légumes, crêpes,

tombola, buvette, sonneurs, danse country et la participation (une première) de la chorale DESIDELA. Et, à confirmer, quelques animations complémentaires, danse Bollywood, zumba (enfants ?), ...

Pour informations, la cérémonie des vœux de la municipalité se tiendra le samedi 4 janvier à 18h30 à l'espace des Châtaigniers ?

Bibliothèque

Compte-rendu du comité de lecture du 9 octobre concernant le fonctionnement en cours :

- Boîte de retour des livres (mairie)
- Devis d'un meuble de présentation pour revues et catalogues
- Catalogue en ligne (205.20 €) et formation pour le site avec Loperhet (439.20 €)

Animations

Prix Livreentête avec Culture et Bibliothèque Pour Tous, reprise du goûter-lecture, Histoire d'en Lire, Mois du Doc (vendredi 15 novembre à 20h), Paroles en Wrach.

C/ COMMISSION TRAVAUX, ENVIRONNEMENT

Aménagement du rond-point de la Gare (voir plan). Raccordement au tout à l'égoût à faire avant de faire la route

Prendre RDV avec EUROVIA et la CCPA

Avis : favorable

Limitation de la vitesse sur certaines portions dangereuses de la commune

Le Radar pédagogique a été mis en place à Kernevez.

Proposition de limiter la vitesse à 20 km/h rue des Capucines, à 50 km/h Berventoc. Proposition de mettre un panneau réfléchissant sur le pont à Kerviniour

Avis : favorable

Réflexion remplacement matériel atelier communal

Le vieux tracteur n'est plus utilisé car il présente de nombreuses pannes. Les réparations pour le moment coûteraient trop cher et le remplacement n'est pas envisagé pour les mêmes raisons. Le John Deer sera utilisé pour tous les travaux.

En revanche La société THO rachète les vieux tracteurs, remorques, tonnes à lisier et les répare. Solution à étudier pour éventuellement acheter une remorque.

Choix d'un prestataire de dératisation

Devis Farago : 3 passages / an à la Maison de l'Enfance et 3 passages au salon de coiffure ou autre lieu, pour 368.60 € TTC, contrat allant du 7 mai 2019 au 6 mai 2020

Devis Breizh Hygiène : 2 passages / an à la Maison de l'Enfance et 2 passages / an au salon de coiffure pour 336 € TTC

Avis de la commission : Devis Farago retenu, lieux à déterminer avec eux, en effet, besoins également au lotissement du petit train

Questions diverses

Travaux réparation de la RD 788 du 24 octobre au 31 octobre.

Devis CITEOS pour déconnection de la boucle de comptage, confection nouvelle boucle et remise en service du carrefour pour 1356 €, Intervention prévue jeudi 31 octobre. AVIS : favorable

Mutation de l'agent de voirie à Lesneven au 1er janvier 2020 – recrutement lancé.

M. Jean Steunou maire du Drennec, de 1983 à 2001, est décédé le 1^{er} novembre 2019.

Lors de la réunion du 11/09/2019 qui a réuni les 7 élus petite enfance des communes de Bourg-Blanc, Coat-Méal, du Drennec, Kersaint-Plabennec, Loc-Brevalaire, Plabennec et Plouvien, en présence de la CAF, une augmentation du temps de travail du Relais Parents Assistantes Maternelles RPAM a été unanimement décidé passant de 1.5 ETP à 2 ETP. Cela entraînera une participation supplémentaire de 429 € pour la commune du Drennec, sur l'exercice 2021, soit une participation de 2 131.09 € au lieu de 1 702.47 € ; Cette demande sera étudiée par la CAF début 2020.

Les vœux de la municipalité sont fixés le 4.01.2020 à 18h30.

Françoise Minoc a fait valoir ses droits à la retraite le 1^{er} novembre 2019.

La commission finances est fixée le 2 décembre 2019 à 18h30.

Le prochain Conseil Municipal aura lieu mercredi 18 décembre 2019 à 20h30.

CLOTURE DE LA SEANCE :

L'ordre du jour étant épuisé et aucune autre question n'étant posée, le Maire décide de clore la séance à 22h09.